Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20260518-DEL20260536-DE

Belz
Ria d'étel

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BELZ, composé de vingt-sept membres en exercice, et dûment convoqué le douze mai deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Maire.

Elus présents : Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC, Xavier DAL, Nathalie DINGÉ, Christian LE DRÉAN, Marine KERARON, Jean-Claude GOASMAT, Bérengère GUILLERMIC, Daniel EVENNO, Eric LE TORTOREC, Armelle GRAGNIC, Denis PLUMER, Bruno BOURVIC, Valérie LE SENECHAL, Aurore BELZ, Cindy LE PEN, Florent NAVEOS, François BERTIC, Coralie LE ROCH, Nicole LANGEVIN, Christophe KERZERHO, Laurent AMOUROUX, Yannick BIAN, Nathalie GAUTIER, Maud RIEUX.

Pouvoir de vote : Fabrice PICART à Christian LE DRÉAN, Audrey LE VEU à Bérengère GUILLERMIC, Marylise ROUAUD à Nathalie DINGÉ.
Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Xavier DAL

DEL2026-05-36 – INSTITUTIONS – Représentants au SIVU du centre de secours Belz-Erdeven-Etel

VU le Code Général des Impôts ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1988 modifié autorisant la création du syndicat intercommunal du centre de secours Etel-Erdeven ;

VU la délibération du comité syndical du 9 février 2021 validant les nouveaux statuts du syndicat intercommunal du centre de secours Belz-Erdeven-Etel ;

VU la délibération du conseil municipal du 11 février 2021 approuvant lesdits statuts ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire trois délégués titulaires pour le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du centre de secours Belz-Etel-Erdeven.

Sont candidats :
- Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC, Maire
- Nathalie DINGÉ, Adjointe
- Daniel EVENNO, Conseiller

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de procéder à un vote à main levée ;

DÉSIGNE en qualité de délégués titulaires pour le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du centre de secours Belz-Etel-Erdeven :
- Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC, Maire
- Nathalie DINGÉ, Adjointe
- Daniel EVENNO, Conseiller

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20260518-DEL20260536-DE

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance, Xavier DAL **La Maire, Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC**

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de RENNES (Hôtel de Bizien – 3 contour de la Motte CS 44416 - 35044 RENNES Cedex) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.